



N° 155
9 juin 2004
Mensuel

Dans ce numéro

ACTUEL

Pierre Schobinger, nouveau secrétaire général de l'Ordre judiciaire.

La dernière mise à jour de l'organigramme de l'administration vaudoise.

3
8

ACTUEL

Le Conseil d'Etat a adopté un programme visant à promouvoir et à valoriser les métiers de la santé

10

TRAVAILLER

L'annuaire téléphonique de l'Etat de Vaud dans sa version papier disparaît au profit d'une version on line.

14

MEMENTO

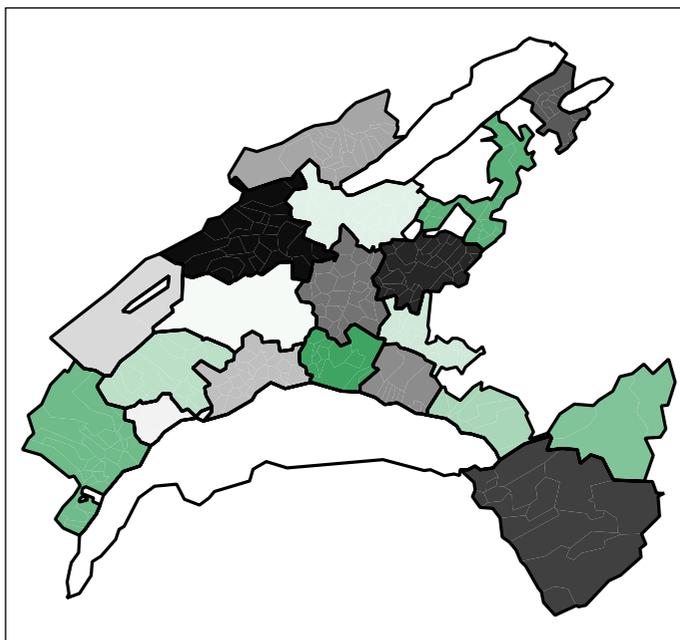
Les musées cantonaux de zoologie et de botanique racontent comment plantes et animaux ont servi de baromètres et de messagers du bonheur.

16

Petites annonces

Les petites annonces publiées dans «La Gazette» sont gratuites pour tous les collaborateurs de l'Etat de Vaud. Il suffit de faire parvenir un texte au secrétariat de «La Gazette», par fax, e-mail ou courrier aux coordonnées indiquées en page 2.

Prochaine parution de La Gazette n°156: 7 juillet. Délai remise des annonces: 30 juin.



Le découpage en 19 districts du canton de Vaud tel qu'il se présente aujourd'hui et depuis 1803. L'une des réformes préconisées par la nouvelle Constitution vaudoise prévoit la réduction du nombre de districts entre 8 et 12. Afin de leur redonner un rôle significatif dans la gestion des activités décentralisées de l'Etat. Une activité cantonale (état-civil, transports,...) ne devrait plus, comme tel est le cas aujourd'hui, empiéter sur deux districts.

La Constitution: les travaux pratiques

Voici plus d'un an que la nouvelle Constitution a été adoptée par le peuple. Laps de temps qui a permis aux différents acteurs du projet de planifier la mise en œuvre de ce vaste chantier. Le Conseil d'Etat vient d'en adopter le calendrier

des travaux qui s'échelonnent jusqu'en 2008. L'un des volets du dossier touche au très sensible redécoupage du territoire cantonal qui ramènera le nombre de districts de 8 à 12 contre les 19 actuels.

pages 4 à 7

Classification des fonctions (DECFO) en pré-consultation

Fin septembre 2004, les chefs de service et les responsables des ressources humaines recevront en pré-consultation une grille classifiant les multiples fonctions présentes au sein de l'administration vaudoise – plus de 200 métiers décrits recouvrent 80% des postes de travail hormis les Hospices. Résultat d'une longue procédure, ce programme dit de Description des emplois et de classification des fonctions (DECFO), entre donc dans sa phase ultime.

page 15

Saline de Bex et la régle de l'Etat



Aujourd'hui l'actionnaire majoritaire de la Saline de Bex, l'Etat de Vaud en a été le propriétaire de 1798 à 1917, date à laquelle la saline devient une société anonyme. Ce qui n'empêche pas l'Etat de toujours prélever les droits de régle, soit une taxe sur le sel.

page 12





A vendre: Chevrolet Transport, 1999, 112'000 km, boîte automatique, vert métallisé, excellent état, climatisation, expertisée si souhaité. Prix: frs. 13'000.-. Tél.: 079 347 46 85.

A vendre: Renault Twingo Initiale, 1999, 34'500 km, climatisation, intérieur cuir, radio CD, verrouillage central, direction assistée, airbags, pneus été/hiver, toutes options, excellent état. Prix: frs 9000.-. Tél.: 079 240 58 60.

A vendre: avis aux amateurs de belles mécaniques: Fiat Spider 124 cabriolet, gris métallisé, capot beige, km. 90'000.-. Excellent état. Prix: frs 10'900.-. Tél.: 076 371 47 09 ou 021 636 18 01 (dès 19 h.).

A vendre: Suzuki Grand Vitara, 4X4, décapotable, 3 p., gris métal. clim., ABS, 2001, 30'000 km. Tél.: 078 661 46 30 ou 021 316 51 93.

A vendre: très belle Audi Quattro V6 TDI 2.5, imm. 04.2002, bleu Ming, intérieur cuir beige, Xénon, CD Concert, volant cuir multifonctions, kit éclairage, filet de séparation, stores arrière latéraux, pneus d'été 235/45 neufs et pneus d'hiver 205/45 neufs, jantes alu 6 branches 7.5 Jx17 pouces, 52000km. Prix du véhicule neuf: frs 64'660.-, cédé pour frs 39'950.-. Tél.: 079/805 99 44.

A vendre: Bus camping Heku/Knaus Fiat Ducato 1900 TD, 1993, 121'000 kms, Semi-intégré, 5 places, longueur 6m, très soigné, porte-vélo, store, top-box. Prix: frs 18'900.-, expertisé. Tél.: 021/636.01.57 (privé) Natel 079/623.05.79.

A vendre: salon en tissus, très bon état, composé de 1 canapé deux places et de 1 canapé-lit 2 places. Prix: frs 450.-. Tél.: 079 653 79 33.

A vendre: cause double emploi machine à café MONODOR très peu utilisée. Prix: frs.120.- à discuter. Tél.: 021/886 10 30.

A vendre: une paire de roller NIKE en excellent état (très peu servi), pointure 42, valeur

neuf fr. 490.-, cédé fr. 100.- à discuter. Tél.: 026/660.30.05 ou 078/604.30.05.

A vendre: programme comptable complet (salaires, gestion de stock) possibilité de comptabilité pour plusieurs entreprises, etc. Acheté en novembre 2003, jamais installé, cause abandon de projet d'indépendance. Acheté frs. 1'000.-, cédé frs. 800.-.Tél.: 078/845 10 06 ou m-seillon@ticino.com.

Cherche à louer ou acheter: un appartement/maison de 5/6 pièces situé sur la «Riviera». Récompense de frs 1'000.- pour la personne dont le renseignement aura donné lieu à la conclusion du bail de location/de l'achat. Tél.: 076 366 35 15.

A louer: appartement de 3 p. de 85 m² à Lausanne, Ch. de Bois-de-Vaux 19. Balcon avec vue sur les Alpes et le lac. Appartement clair et lumineux dans un quartier calme. Libre de suite. Loyer: frs 1'600,- + charges. Garage souterrain avec box pour skis et

pneus en plus. Pour plus de renseignements et pour visiter: 021 731 43 15, le soir.

Vacances: Côte d'Azur, 2 pièces pour 4 personnes en rez jardin dans résidence, calme, ensoleillé, belle vue mer, piscine et tennis gratuits, plage privée à 2 km, animations à proximité, prix selon saison. Tél. 021.691.40.54.

Vacances: pour vos vacances d'été: maison ravissante, confortable et ensoleillée, pour 3-4 personnes, dans un petit village très tranquille du Gard (7 km d'Uzès). 2 terrasses, petit jardin, vue. Loyer: frs 450.- par semaine. + frs 100.- de nettoyage. Tel. HR 021 323 51 08.

Vacances: à louer, île de Lampedusa, Italie, charmante maison de vacances, très soignée, 4 à 6 personnes. Entièrement rénovée et équipée, climatisation, TV, etc. Terrasses, grand jardin, barbecue, à quelques mètres de la mer. Vue magnifique. Pour information: Josiane Antille 079 654 35 54.

Rendez-vous

En musique et en chanson

A l'occasion de son 125e anniversaire, l'**Harmonie Municipale d'Orbe** a le plaisir de porter à votre connaissance les manifestations suivantes: vendredi 11 juin, à 20h30, au Puisoir, «125 musiciens en concert», avec la participation de l'Harmonie du Pontet et de l'Union Instrumentale de Payerne; samedi 12 juin, à 10h30, cortège dans les rues d'Orbe. Concert-apéritif dès 11h. Pour de plus amples détails, voir: <http://harmorbe.orbe.ch>.

Gospel Air, le 2e festival romand de gospel qui réunit les meilleurs groupes gospel de Suisse romande (Acinqpotes - Azimut Gospel - Compagnons du Jourdain - Evening Stars - Morning Fellows - One Step,...) samedi 19 et dimanche 20 juin, à Vevey. Chant non-stop sur 4 scènes en plein air, samedi 19 dès 11h (gratuit); concert de gala samedi, à 21h, à la salle Del Castillo (frs 25.-) et grand concert

final, dimanche, à 14h, en plein air ou en salle selon la météo (gratuit). Infos: www.morningfellows.com. Réservation: 021 962 84 74.

Monteverdi et Gesualdo Madrigaux interprétés par l'**Ensemble vocal Hémiole**, avec Roland Ulrich, théorbe, et sous la direction de John Duxbury. Dimanche 13 juin, à 17h, église de St Saphorin, Lavaux. Dimanche 27 juin, à 18h, église de Perroy. Entrée libre, collecte.

En peinture

La paroisse de La Sarraz expose **Couleurs d'Évangile; L'Évangile de Jean en 21 tableaux**, des peintures acryliques et multimédia de l'artiste Corinne Vonaesch. Une œuvre colorée et lumineuse inspirée par une recherche spirituelle et d'authenticité. Temple de La Sarraz, mercredi: 9h à 11h, jeudi, vendredi et samedi: 18h à 20h. jusqu'au 27 juin.



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Pierre-François Umiglia, Nicolas Gyger, Catherine Lavanchy, Daniel Abimi, Michael Fiaux, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: info.gazette@vd.ch

L'Université de Lausanne et le WWF s'allient pour lutter contre le réchauffement climatique

On a parfois reproché aux universitaires de se tenir à l'écart des préoccupations de notre société. Ce n'est certainement plus le cas aujourd'hui, comme le démontre une collaboration inédite entre l'UNIL et l'une des plus importantes ONG du canton. A l'initiative de l'Interface Sciences-Société, dont le but est d'instaurer un dialogue entre l'Université et le grand public, un partenariat liant les facultés des Géosciences et de l'environnement ainsi que de Biologie et de médecine avec le WWF Vaud s'est mis en place. Il s'agit d'une nouvelle orientation, plus citoyenne, de l'Université.

La journée **Hot Day** du **samedi 12 juin** s'insère dans ce cadre: le WWF Vaud et l'UNIL vous proposent de vous rendre à Dorigny pour une grande manifestation consacrée au réchauffement climatique. Conférences tout public, expositions et animations pour les enfants vous permettront de découvrir les engagements respectifs de l'Alma Mater et du WWF dans la lutte contre ce fléau mondial. Venez nombreux!

Téléchargez le programme du «Hot Day» sur <http://www.unil.ch/imedia> ou <http://www.wwf-va.ch>



Ordre judiciaire vaudois: nouveau secrétaire général

Le Tribunal cantonal a nommé son nouveau secrétaire général, en la personne de Pierre Schobinger, actuel premier juge d'instruction de l'arrondissement de Lausanne. Ce dernier prend la succession de François Kern, appelé à d'autres tâches dans le cadre des réformes que l'ordre judiciaire mènera ces prochaines années.

Pierre Schobinger est âgé de 47 ans, marié et père de trois enfants. Après des études de police scientifique et criminologie à l'Université de Lausanne, il a été greffier, puis juge informateur à Lausanne. Devenu substitut du juge d'instruction cantonal en 1990, M. Schobinger a ensuite pris la direction de l'Office d'instruction pénale de l'arrondissement de Lausanne. C'est depuis 1994 qu'il y assume, en qualité de premier juge d'instruction, la double mission d'instruire des enquêtes et de diriger un office qui compte plus de cinquante collaborateurs. Au travers d'une décennie



ANNIKA GIL

marquée par de nombreux changements et une évolution inquiétante dans le domaine de la délinquance, M. Schobinger a su adapter les structures existantes pour non seulement en maintenir, mais également en accroître l'efficacité, valorisant toujours au mieux les moyens mis à sa disposition.

Ses compétences en matière de leadership et d'écoute doublées d'une solide expérience des institutions vaudoises en général et judiciaires en particulier lui ont valu d'être choisi à l'issue d'une procédure de recrutement où plus de soixante candidatures ont été déposées.

Quel accueil pour les bambins?

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'Année Internationale de la Famille et en la date symbolique de la Marche Mondiale des Femmes du 14 juin, le Centre de Liaison des Associations Féminines Vaudoises (CLAFV) co-organise une conférence sur le thème de *l'accueil de la petite enfance*.

En première partie, la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ) présentera l'avant-projet de loi sur

l'accueil de la petite enfance, qui sera discuté au Grand Conseil Vaudois à l'automne 2004. Diverses présentations seront suivies d'une discussion publique avec de nombreux invités issus du monde civil, politique et associatif. La soirée se clôturera par une petite agape.

La conférence-débat sur «l'accueil de la petite enfance» se tiendra lundi 14 juin au Cazard, Rue Pré-du-marché 15, à Lausanne, à 18h. Centre de Liaison des Associations Féminines Vaudoises, Av. Eglantine 6, Lausanne, Tél.: 021 320 04 20.

Questions de sport: nouvelle revue de l'ISSEP

Bernard Challandes, entraîneur de l'équipe nationale suisse de football des moins de 21 ans, est le parrain d'une nouvelle revue lancée début mai par l'Institut des Sciences du Sport et de l'Education physique (ISSEP) de l'Université de Lausanne. Le thème de ce premier numéro de *Questions de sport* est «Plaisir et Sport». Tiré à 2500 exemplaires, *Questions de sport* sortira deux fois par an et le prochain numéro dont le thème sera «Autorité (s) et Responsabilité (s) dans le sport?» sortira en novembre 2004.

Toutes les personnes souhaitant publier un article dans cette revue sont les bienvenues. Elles devront adresser les textes à Catherine Monnin qui les soumettra au Comité d'édition.

Contact: Catherine Monnin, ISSEP, UNIL, BFSH2, Dorigny, 1015 Lausanne. Lundi, mardi et mercredi: 021 692 32 89 ou Catherine.Monnin@issep.unil.ch

Nouveau député au Grand Conseil



Suite à la démission du député radical Jean Heim, le Grand Conseil accueille en son hémicycle un nouveau membre en la personne de Bernard Coupy, représentant radical de l'arrondissement de Lausanne.

Changement de rythme

Deux forces se conjuguent pour pousser le Canton à accélérer le rythme de ses réformes internes: la nouvelle Constitution et la crise des finances publiques. La Constitution est très exigeante en termes de calendrier, et engendre un volume de travail supplémentaire important dans les services chargés d'élaborer les lois et les mesures nécessaires à sa mise en application. Elle alourdit également la charge des autorités exécutive et législative, où les agendas sont déjà si encombrés qu'on n'y trouve pratiquement plus personne pour prendre le temps d'une partie de cartes. De plus, les nouvelles institutions et les nouvelles tâches qu'elle confie au Canton sont de nature à accroître ses besoins financiers.

La persistance de la crise des finances publiques s'est confirmée de manière implacable lors de la publication des comptes 2003. Plus personne ne peut ignorer que le Canton vit au-dessus de ses moyens. Plus personne n'ose prétendre qu'un retournement de la conjoncture économique suffirait à faire remonter les recettes au niveau des dépenses. Et chacun semble admettre que les possibilités d'augmentation des recettes fiscales, si elles existent, sont limitées à une marge étroite du côté des contribuables aisés. La question est de savoir comment réduire le train de vie de l'Etat et certaines de ses prestations, en accomplissant l'oeuvre voulue par le peuple lorsqu'il a adopté la nouvelle Constitution, sans passer par une crise sociale et politique. Il faudra être créatif.

Heureusement, les Vaudois ont un goût plutôt modéré pour les crises. Le danger qui se profile semble faire renaître un sentiment de solidarité qui a fait cruellement défaut pendant la décennie écoulée. C'est d'abord la solidarité exemplaire du collège gouvernemental, condition nécessaire, bien qu'insuffisante, au redressement du Canton. C'est aussi la solidarité manifestée lors des votations du 16 mai dernier par le peuple vaudois, qui a refusé d'affaiblir l'Etat et qui a soutenu avec une netteté inespérée les positions du gouvernement cantonal. La fonction publique sera nécessairement appelée, à son tour, à faire preuve de solidarité à l'égard de la collectivité cantonale. Il faudra être très créatif.

Laurent Rebeaud



Mise en œuvre de la nouvelle Constitution

Sentiment d'appartenance et identité régionale

Les districts actuels ont plus de 200 ans et n'ont pratiquement pas évolué depuis 1803. Leurs frontières ont de profondes racines historiques et de nombreux habitants et autorités y sont très attachés. Ce fort sentiment d'appartenance à un district est cependant différencié selon les régions. Il est naturellement plus fort dans des régions rurales que dans des régions urbaines. Certains districts, tels Lavaux ou la Vallée de Joux, se caractérisent également par une forte identité régionale. Il s'agit d'une donnée difficile à évaluer, relevant principalement du subjectif et de l'émotionnel, mais il apparaît nécessaire d'en mesurer l'impact véritable. Une évaluation est en cours pour savoir dans quelle mesure il est possible «d'objectiver» le sentiment d'appartenance à un district et l'identité régionale qu'il implique (participation à des sociétés locales ou régionales, habitudes de déplacements, etc.).

Le canton de Vaud: un foisonnement de découpages

L'administration cantonale a développé et développe encore régulièrement des découpages servant à organiser ses activités dans le territoire et à simplifier ou améliorer son fonctionnement. Le plus souvent, ces découpages sont propres à un département ou à un service et reposent sur des critères spécifiques. Un recensement complet mené auprès de tous les services de l'administration cantonale a identifié 56 découpages différents. 29 sont totalement indépendants des districts, 18 correspondent à des regroupements de districts et seuls 9 sont conformes aux districts actuels (voir cartes ci-contre: trois exemples de découpages).

Un projet très attendu: le nouveau découpage territorial

De toutes les réformes prévues par la nouvelle Constitution, le découpage du canton en 8 à 12 districts contre 19 actuellement est l'une des plus attendues. Six mois après le lancement de la démarche, «La Gazette» présente l'état d'avancement du projet.

Entrée en vigueur le 14 avril 2003, la Constitution vaudoise fixe le statut des districts en précisant que ce «sont les entités administratives et judiciaires où s'exercent en principe des tâches décentralisées de l'Etat dont ils assurent les services de proximité» (art. 158, alinéa 2) et qu'«ils constituent les arrondissements électoraux» (article 158, alinéa 3). Les dispositions transitoires précisent que leur nombre sera de huit à douze.

Pour mener à bien la démarche, un comité de pilotage, placé sous la double responsabilité des chefs des départements des infrastructures et des institutions et relations extérieures a été constitué. Le Conseil d'Etat a en outre nommé une commission d'accompagnement dans laquelle seront représentés les communes, les préfets, les partis politiques, mais également des spécialistes vaudois et romands de divers domaines (politiques publiques, histoire, sociologie, découpage territorial, fusion de communes).

Le rôle futur des districts

Le premier constat est clair: les districts ont progressivement perdu de leur



Entré en fonction le 1^{er} décembre 2003, Philippe Steiner, chef du projet «découpage territorial» a une très bonne connaissance du canton et de la gestion de grands projets: d'octobre 1990 à avril 1999, il a travaillé au Service de l'aménagement du territoire comme responsable notamment des pôles de développement économique et du plan de protection de la Venoge. Il a ensuite assumé la fonction d'adjoint de Nelly Wenger, directrice technique, puis directrice générale d'Expo.02.

pois et de leur légitimité et les activités cantonales décentralisées s'opèrent de moins en moins à l'échelle des districts actuels. Il s'agit donc de s'interroger sur leur rôle futur et de définir un découpage permettant d'inverser la tendance actuelle. En d'autres termes, un des objectifs de la démarche

est de faire en sorte que le district «nouvelle formule» redevienne la maille de référence pour l'organisation des activités décentralisées de l'Etat. Ainsi une activité administrative cantonale devrait s'exercer dans le cadre d'un district, d'une partie de district ou d'un regroupement de plusieurs

districts complets, mais ne devrait pas empiéter sur deux districts.

Un souci d'objectivité

Alors que le projet de nouveau découpage comporte une dimension émotionnelle à ne pas négliger, l'analyse objective de certaines données apparaît particulièrement nécessaire. Il est ainsi prévu de réunir des informations détaillées sur certains éléments qui aideront à la définition du futur découpage: déplacements de la population, typologie des territoires, services disponibles dans les régions, etc. L'analyse de ces éléments se fera en collaboration avec un institut spécialisé de l'EPFL.

Volonté de dialogue et d'information

Même si le projet est prioritairement un dossier relevant du Canton, il n'en demeure

pas moins que la démarche touchera, objectivement ou subjectivement, directement ou indirectement, les communes, les régions, les partis politiques, les associations, et par-delà, l'ensemble de la population vaudoise.

Il s'agit par ailleurs d'un dossier touchant aux identités régionales, pouvant soulever les passions. Dans ce contexte, il a été décidé de mener une communication soignée, régulière et large à destination de tous les publics concernés. Certaines actions sont d'ores et déjà prévues à court terme: ouverture prochaine d'un site internet, première conférence de presse qui a eu lieu le 1^{er} juin dernier, utilisation des supports de communication de l'Etat, etc...

Par ailleurs, le chef de projet privilégie le contact direct avec les différents interlocuteurs concernés. Depuis son entrée en fonction, il a établi de très nombreux

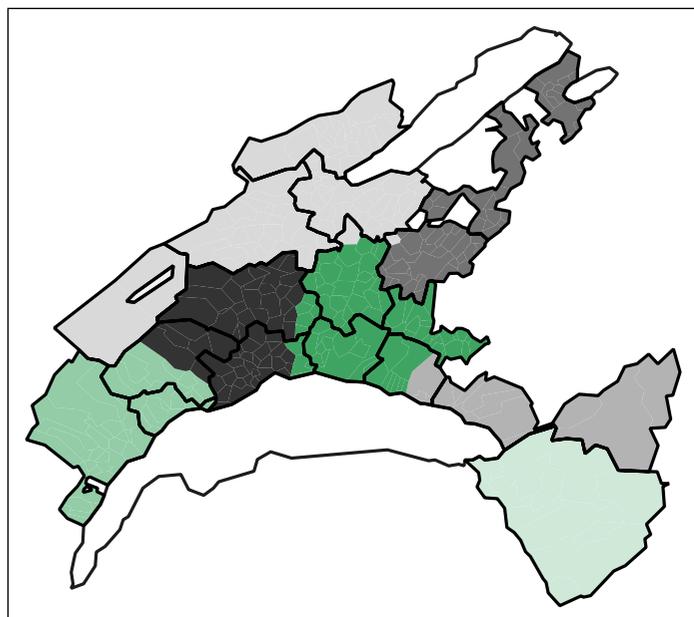
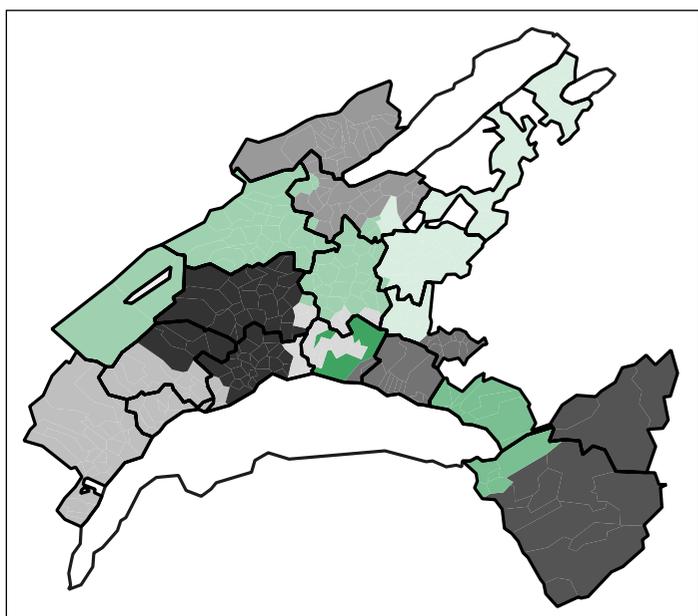
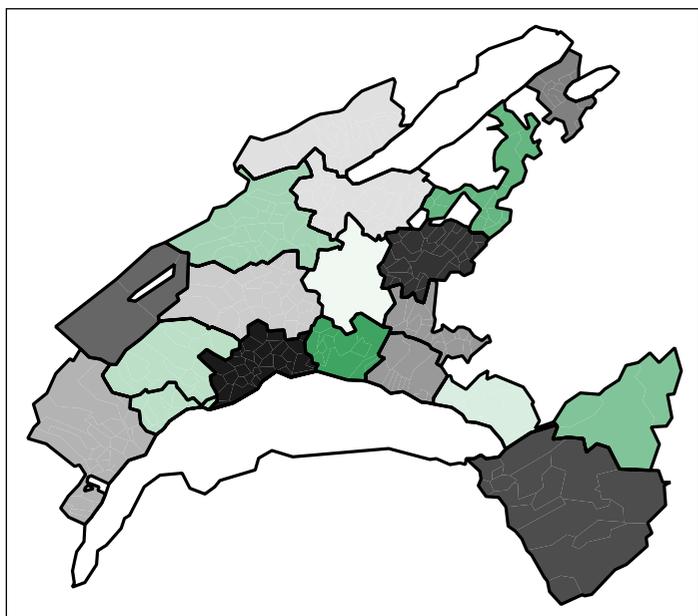
contacts dans tout le canton et a déjà participé à plusieurs dizaines de rencontres individuelles (scientifiques,

personnalités politiques, etc.) ou avec des groupes (députés, communes, associations régionales, etc...). Il est prévu de poursuivre ces contacts, voire de les intensifier. L'objectif est de prendre connaissance et de discuter des propositions qui ont été élaborées ou qui sont en cours d'élaboration par des communes, des régions, des partis politiques ou de simples citoyens à travers tout le territoire cantonal.

Objectif avril 2007

Si les dispositions transitoires de la Constitution donnent dix ans au Conseil d'Etat pour proposer un nouveau découpage, ce dernier a néanmoins décidé de mener plus rapidement la démarche. Il entend en effet soumettre sa proposition au Grand Conseil dans le courant de l'année 2006, pour que le nouveau découpage puisse servir aux prochaines élections cantonales d'avril 2007. Il souhaite également profiter de la dynamique et de la créativité qui se développent à travers tout le canton sur ce projet, tout en évitant de prolonger inutilement l'incertitude qui pèse sur le futur paysage des districts.

DINF et DIRE



Trois exemples de découpage du territoire cantonal selon des activités différentes:

- la carte de l'Etat civil (en haut à gauche) se divise en 15 arrondissements dont les limites suivent celles des districts avec 4 regroupements;
- La carte des régions scolaires (en bas à gauche) – ou PPLS pour psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire – se divise en 10 régions dont les limites ne suivent pas celles des districts actuels;
- la carte des régions de transports publics (ci-dessus) se divise en 7 périmètres dont les limites ne suivent pas celles des districts actuels.



Mise en œuvre de la Constitution: le calendrier des travaux

Le Conseil d'Etat fait le point sur la mise en œuvre de la nouvelle Constitution. Un travail dense sur un tempo soutenu.

Adoptée en vote populaire le 22 septembre 2002, la nouvelle Constitution cantonale et entrée en vigueur le 14 avril 2003. Si certaines de ses dispositions étaient applicables immédiatement, sa mise en œuvre nécessite toutefois de nombreuses révisions législatives pour adapter les institutions et concrétiser les mandats que le Constituant a donnés au législateur.

Le rapport que le Conseil d'Etat vient d'adopter présente l'organisation de la démarche, rend compte des travaux effectués, présente plusieurs actions ayant contribué de manière significative à la mise en œuvre de la Constitution, adapte la planification des futures lois et dresse un premier bilan.

L'année écoulée a été caractérisée dans un premier temps par la mise en place de la démarche : organisation, identification des lois à créer ou à réviser (une cinquantaine), planification de ces chantiers. Le rapport du

25 septembre 2003 sur la planification des travaux législatifs, dont le Grand Conseil a pris acte le 13 janvier 2004, a marqué le véritable coup d'envoi de cette réforme législative.

Les lois déjà adoptées

L'adaptation de la législation va bon train: une dizaine de projets ont d'ores et déjà été adoptés par le parlement, sur des sujets comme les droits politiques communaux des étrangers, l'aide sociale et l'intégration des personnes handicapées. Plusieurs sont en mains du Parlement (Cour constitutionnelle, naturalisation, incompatibilités, première révision des lois sur le Grand Conseil et sur les préfets). Des consultations ont été ouvertes ou vont l'être sous peu sur des projets que le Grand Conseil devrait recevoir prochainement (finances, exercice des activités économiques, subventions, accueil de la petite enfance, péréquation intercommunale, fusions de communes, droits politiques...). A quoi s'ajoutent diverses actions concrétisant autrement que par des lois des droits fondamentaux, des principes et des mandats constitutionnels.

Surcroît de travail dans les services

Le surcroît de travail ainsi créé pour les départements et les services a pu être absorbé

au prix d'efforts que le Conseil d'Etat tient à saluer. Le gouvernement est toutefois conscient des difficultés qu'aura le Grand Conseil à absorber la charge supplémentaire qui l'attend. Aussi a-t-il aménagé la planification de l'ensemble de ses projets législatifs pour mieux les lisser dans le temps. Plusieurs projets s'inscrivant dans la mise en œuvre de la Constitution seront reportés de quelques mois pour cette raison. D'autres adaptations ont été apportées au calendrier du 25 septembre 2003, pour tenir compte de divers aléas de nature technique ou politique.

Objectifs maintenus

Ces mesures et l'état d'avancement des travaux permettent au Conseil d'Etat de maintenir les principaux objectifs fixés l'an passé – en particulier l'adoption de l'essentiel des projets pendant la présente législature et l'entrée en vigueur des révisions législatives concernant les autorités cantonales au début de la prochaine, qui s'ouvrira le 1er juillet 2007.

Ce rapport peut-être consulté sur le site www.dire.vd.ch/constitution, avec les principaux éléments d'information sur la Constitution, son élaboration et sa mise en œuvre.

Comm./LR

Trois questions à Jean-François Bastian

Jean-François Bastian dirige la cellule chargée de piloter la mise en œuvre de la Constitution, rattachée au DIRE. Ancien secrétaire général du même département, il est au cœur d'un changement culturel de l'administration que la nouvelle Constitution a accéléré.



ANNIKA GELI

en tenant compte de tous les projets que les départements préparent, indépendamment de la mise en œuvre de la Constitution. Le résultat, c'est que pour la première fois les autorités disposent d'un tableau d'ensemble de tous les travaux à venir. Cela nous permettra de progresser non seulement

dans la fixation de priorités et dans l'organisation du travail, mais aussi dans la recherche de la cohérence de la législation. Car toutes les lois se touchent; vous ne pouvez pas en modifier une sans que cela ait un effet sur plusieurs autres...

— **Et l'augmentation de la charge de travail?**

— Elle est réelle. On va produire en quatre ans un volume de textes qui aurait demandé, en temps normal, cinq ou six ans. La pression est forte. Mais elle est aussi synonyme d'opportunité. Elle nous oblige à revoir nos méthodes, à simplifier les procédures, à fixer des priorités. Le Conseil d'Etat a

quand même réussi à dégager du temps pour se fixer 28 séances supplémentaires. Et le Grand Conseil va vivre une révolution copernicienne, en passant du système bicentenaire des sessions parlementaires à celui des séances.

— **Comment l'administration absorbe-t-elle les tâches supplémentaires?**

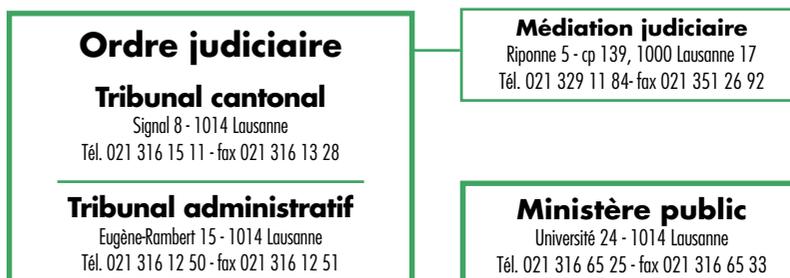
— Les services les plus sollicités se sont organisés. Ils respectent les délais imposés par le programme législatif, ce qui paraît montrer que notre administration est beaucoup plus flexible qu'on ne le prétend parfois. Pour cela, naturellement, certains projets sont mis en veilleuse, et certaines tâches accomplies avec moins de perfectionnisme. Mais est-ce un mal?

Pour l'instant, je n'observe pas de conséquences néfastes. Et cela n'affecte de toute façon pas les services directs à la population au guichet, à l'hôpital, à l'école etc., car ce ne sont pas les mêmes forces qui sont en cause.

Je crois que ces changements seraient intervenus de toute façon; ils sont appelés par l'évolution de la société. Mais ils sont largement stimulés et accélérés par les contraintes de la Constitution.



Organigramme



Jean-Claude Mermoud

Anne-Catherine Lyon

Pierre Chiffelle

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)

Département de la formation et de la jeunesse (DFJ)

Département des institutions et des relations extérieures (DIRE)

Secrétariat général
 Château 1 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 45 15 - fax 021 316 45 27

Secrétariat général
 Barre 8 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 30 30 - fax 021 316 30 41

Secrétariat général
 Château cantonal - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 40 04 - fax 021 316 41 67

- **Sécurité informatique**
 St-Martin 26 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 27 80 - fax 021 316 03 11
- **Police cantonale**
 Centre Blécherette - 1014 Lausanne
 Tél. 021 644 44 44 - fax 021 644 81 56
- **Pénitencier**
 Cité-Devant 14 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 48 00 - fax 021 316 48 44
- **Automobiles et navigation**
 Grey 110 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 82 10 - fax 021 316 82 11
- **Sécurité civile et militaire**
 1305 Gollion
 Tél. 021 316 51 02 - fax 021 316 51 05
- **Eaux, sols et assainissement**
 Valentin 10 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 75 00 - fax 021 316 75 12
- **Forêts, faune et nature**
 Vulliette 4 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 61 61 - fax 021 316 61 62
- **Environnement et énergie**
 Boveresses 155 - 1066 Epalinges
 Tél. 021 316 43 60 - fax 021 316 43 95
- **Aménagement du territoire**
 Université 3 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 74 11 - fax 021 316 74 48
- **Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires**
 Boveresses 155 - 1066 Epalinges
 Tél. 021 316 43 43 - fax 021 316 43 00

- **Protection de la jeunesse**
 Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 53 53 - fax 021 316 53 30
- **Direction générale de l'enseignement obligatoire**
 Barre 8 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 32 01 - fax 021 316 32 19
- **Enseignement spécialisé et appui à la formation**
 Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 54 00 - fax 021 316 54 17
- **Formation professionnelle**
 Saint-Martin 24 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 63 04 - fax 021 316 63 17
- **Enseignement secondaire supérieur, transition et insertion**
 Couvaloup 13 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 34 02 - fax 021 316 32 08
- **Affaires universitaires**
 Barre 8 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 35 01 - fax 021 316 35 06

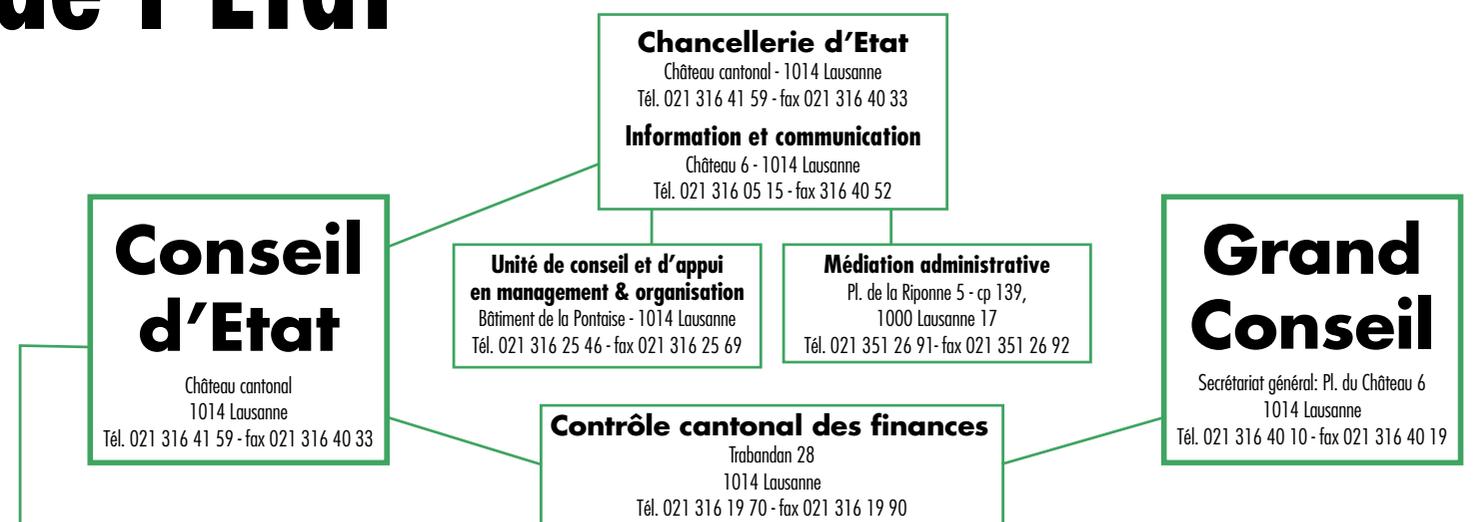
- **Affaires extérieures**
 Barre 2 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 44 11 - fax 021 316 44 14
- **Mise en oeuvre de la Constitution**
 Château 1 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 45 31 - fax 021 316 45 35
- **Intégration des étrangers et lutte contre le racisme**
 Valentin 27 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 05 18 - fax 021 316 95 51
- **Coordination asile**
 Barre 2 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 51 81 - fax 021 316 52 38
- **Justice, intérieur et cultes**
 Château 1 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 45 45 - fax 021 316 45 59
- **Affaires culturelles**
 Grand-Près 5 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 07 40 - fax 021 316 07 50
- **Population**
 Beaulieu 19 - 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 46 46 - fax 021 316 46 45

La Chancellerie d'Etat est rattachée au DIRE
 Le DIRE assure les relations avec l'Ordre judiciaire

• = service
 ◦ = office



de l'Etat



Charles-Louis Rochat

Jacqueline Maurer-Mayor

François Marthaler

Pascal Broulis

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Département de l'économie (DEC)

Département des infrastructures (DINF)

Département des finances (DFIN)

Secrétariat général

Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 50 40 - fax 021 316 50 69

Secrétariat général

Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 60 19 - fax 021 316 60 37

Secrétariat général

Riponne 10 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 70 07 - fax 021 316 70 34

Secrétariat général

Paix 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 20 10 - fax 021 316 20 09

• **Assurances sociales et hébergement**
Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 51 45 - fax 021 316 52 60

• **Prévoyance et aide sociales**
Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 52 21 - fax 021 316 52 38

• **Santé publique**
Cité-Devant 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 42 00 - fax 021 316 42 78

• **Hospices / CHUV**
Bugnon 21 - 1005 Lausanne
Tél. 021 314 70 00 - fax 021 314 70 11

• **Egalité entre femmes et hommes**
Caroline 4 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 61 24 - fax 021 316 59 87

• **Economie, logement et tourisme**
Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 60 21 - fax 021 316 61 52

Police cantonale du commerce
Tél. 021 316 46 01 - fax 021 316 46 15

Logement
Caroline 7 bis - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 64 00 - fax 021 316 63 97

• **Emploi**
Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 61 04 - fax 021 316 60 36

• **Agriculture**
Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 62 00 - fax 021 316 62 07

◦ **Viticulture**
Marcelin, cp 57 - 1110 Morges
Tél. 021 803 08 33 - fax 021 803 08 36

• **Vétérinaire**
César-Roux 37 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 38 70 - fax 021 316 38 71

• **Education physique et sport**
Maillefer 35 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 39 39 - fax 021 316 39 48

◦ **Unité du développement durable**
Place du Château 1 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 45 26 - fax 316 45 27

• **Routes**
Université 3 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 71 10 - fax 021 316 71 19

• **Information sur le territoire**
Université 3 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 24 60 - fax 021 316 24 84

• **Bâtiments, monuments et archéologie**
Riponne 10 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 73 00 - fax 316 73 47

• **Mobilité**
Université 5 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 73 73 - fax 021 316 73 76

• **Améliorations foncières**
Nord 7 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 64 64 - fax 021 316 64 58

• **Direction, planification et stratégie informatique**
Paix 4 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 25 51 - fax 021 316 25 52

◦ **Registre foncier**
Paix 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 24 80 - fax 021 316 20 09

• **Impôts**
Chavannes 37 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 21 21 - fax 021 316 21 40

• **Analyse et gestion financières**
Paix 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 25 50 - fax 021 316 25 65

• **Personnel**
Caroline 4 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 19 19 - fax 021 316 19 26

• **Recherche et information statistiques**
Paix 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 29 99 - fax 021 316 29 50

• **Immobilier et logistique**
Université 5 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 74 74 - fax 021 316 74 71

**Actualité, législation, renseignements pratiques, accès par mots-clés:
une seule adresse, www.vaud.ch**

Les professions de la santé... des professions

Mesures de réinsertion professionnelle «à la carte»

Privilégiant une approche souple, personnalisée et ancrée dans la vie professionnelle, une large palette de mesures dites «à la carte» est offerte à tous les infirmiers et infirmières déjà diplômés et qui souhaitent retrouver une activité professionnelle dans le secteur de la santé.

Dès septembre 2004, un chargé de mission, aimablement détaché par le CHUV, sera à disposition des infirmiers et infirmières qui auraient besoin de faire le point sur leurs connaissances avant de chercher une place de travail, voudraient préalablement faire un stage de réinsertion ou analyser leur parcours de vie pour en dégager de nouvelles compétences.

Plusieurs mesures seront proposées:

- un «entretien d'orientation» permettant de faire le bilan des expériences acquises durant cette pause professionnelle ou au travers d'autres métiers exercés;
- des stages de «réinsertion professionnelle» dans l'un des établissements hospitaliers partenaires pour les infirmiers/ères diplômés/ées qui veulent retrouver une activité et se confronter aux nouvelles pratiques;
- un «bilan de compétences» fondé sur une méthodologie précise et rigoureuse permettant d'être encadré dans le processus de réflexion et d'étude, seul ou en groupe;
- des modules de recyclage proposés par le CrEP-ASI dans le cadre de leur cours de réactualisation des connaissances.

Toutes ces mesures sont proposées selon un menu «à la carte» et sont entièrement gratuites: il est possible de choisir de bénéficier de plusieurs de ces mesures ou uniquement de l'une d'entre elles.

Pour des questions ou un entretien personnalisé, contacter le CiPS au 0800 00 50 50 (appel gratuit) dès le 1^{er} septembre 2004.

Le programme récemment adopté par le Conseil d'Etat vise à promouvoir les métiers de la santé: des métiers valorisants, humains, scientifiques, techniques,... et méconnus.

Tous les acteurs du système de santé s'accordent à reconnaître que le défi est de taille: inverser la tendance à la baisse du nombre de soignants survenues ces dernières années constitue un enjeu majeur pour le bon fonctionnement du secteur sanitaire.

Souvent méconnues du public, les professions de la santé offrent un large éventail de métiers possibles et permettent de moduler sa carrière au gré de l'évolution de sa vie personnelle (voir interview ci-contre). Le Canton de Vaud a décidé de passer à la vitesse supérieure et s'est doté d'un programme de promotion des professions de la santé, piloté par le Bureau des professions de la santé du Service de la santé publique (SSP). Son but: améliorer l'attractivité des conditions de pratique et l'image des professionnels. Les actions de ce programme se déploient dans trois directions: augmenter l'intérêt des jeunes en quête d'un choix professionnel, faciliter la réinsertion des soignants qui ont cessé leur activité, ainsi que fidéliser le personnel en place.

Œuvre de pionnier

Après une première décision de reclassification salariale des professions soignantes niveau diplômes en 2002, le Conseil d'Etat vaudois a prévu une action ciblée sur la problématique de la pénurie de personnel dans le cadre du programme de législature, faisant ainsi œuvre de pionnier en la matière. Preuve de l'attention particulière portée par le canton à cette problématique, le Conseil pour la promotion des professions de la santé réunira les nombreux partenaires impliqués – le Département de la santé et de l'action sociale, le Département de la formation et de la jeunesse, les institutions sanitaires et les associations profession-

nelles – et coordonnera la mise en œuvre du programme de promotion. Les efforts porteront sur toutes les professions de la santé et en particulier sur les deux catégories de soignants les plus recherchées: les infirmiers/ères et les assistant/es en soins et santé communautaire.

Première action: une campagne de revalorisation de l'image des professionnels soignants auprès des jeunes, du grand public et des professionnels a été lancée par le SSP début mai sur le thème «Il y a des choix qu'on ne regrette jamais». Le CiPS (Centre d'information des professions de la santé) a collaboré à cette campagne en renseignant sur les filières de formation et les débouchés par le biais du numéro vert 0800 00 50 50 (appel gratuit). Déclinée sous forme d'affiches publicitaires dans tout le canton, les transports publics et les salles de cinéma, la campagne se prolongera jusqu'à fin août, date de clôture des inscriptions dans les filières HES.

Six autres actions prioritaires et complémentaires, fruits des travaux de la Conférence de concertation des ressources humaines initiée dans le cadre de la mise en œuvre des Nouvelles Orientations de la Politique Sanitaire, sont attendues:



Une formation en Haute Ecole de 4 ans. Plus d'infos: 0800 00 50 50 (appel gratuit)

Une des trois affiches de la campagne publicitaire visant à revaloriser l'image des professions de la santé.

passionnantes!

- la réalisation d'un dispositif de réinsertion professionnelle comprenant un appui individualisé, des bilans de compétences, des stages de réinsertion et/ou un cours de recyclage;
- une offre de formation adaptée aux personnes qui s'orientent tardivement vers les professions de la santé;
- le développement d'un suivi du marché des emplois sanitaires;
- le développement de la collaboration médecin, infirmière et assistante en soins et en santé communautaire;
- la poursuite du recrutement du personnel étranger sur des bases éthiquement acceptables.
- le développement des structures de garde des enfants du personnel soignant, subordonnée à l'adoption de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (Lac).

La mise en œuvre progressive se fera sur une période de 18 mois, jusqu'à fin 2005, pour autant que les disponibilités budgétaires le permettent. Une chose est acquise: dès septembre 2004, le dispositif de réinsertion sera opérationnel afin de permettre aux professionnels soignants ayant cessé leur activité de se remettre à jour et réintégrer une vie active. Il faut espérer que ce plan d'action inversera la tendance.

Airelle Buff / SSP

Renseignements complémentaires: DSAS, Mme Josiane Antille, adjointe au SSP, 021 316 42 90 – josiane.antille@ssp.vd.ch.

Choix qu'on ne regrette jamais!

Servir au sein d'un collectif soudé par la solidarité, dans un contexte humain et scientifique de haut niveau.

Devenez infirmier-ère HES

gratuit) ou www.cips-vd.ch



Cinq questions à Nadine Oberhauser, doyenne à la Haute Ecole cantonale vaudoise de la santé

Qu'est-ce qui vous a amenée à choisir le domaine des métiers de la santé?

A l'époque mon choix s'est fait à partir de plusieurs critères: l'envie d'avoir un métier où priment à la fois les aspects humain et technique, de pouvoir exercer partout dans le monde, le goût de la diversité et le besoin de continuer à apprendre tout au long de ma vie professionnelle.

Votre parcours professionnel vous a permis d'exercer plusieurs facettes d'une profession dans le domaine de la santé. Quelles ont été vos expériences?

A l'issue de ma formation de base à l'Ecole de La Source, j'ai exercé en hôpital universitaire et me suis formée en soins intensifs, puis je suis partie faire de la chirurgie de guerre au Pakistan durant 6 mois pour le compte du CICR. De retour en Suisse, j'ai travaillé quelque temps en réanimation avant que de faire une pause pour accompagner mon mari en Jordanie et travailler avec lui sur des projets d'ingénierie. Revenue vivre en Suisse, j'ai eu envie de reprendre une activité dans mon domaine, et j'ai choisi l'enseignement dans le cadre de la formation en soins infirmiers, ce qui m'a permis de reprendre des études en pédagogie.

Quels éléments demeurent communs à toutes ces expériences?

Au travers de toutes ces expériences différentes, il demeure un dénominateur commun: travailler avec les humains est complexe mais extraordinairement intéressant. Les métiers de la santé vous permettent d'accompagner des gens dans des situations exceptionnelles, de la naissance à la mort. Ils vous font connaître des univers et des problématiques très diverses: ce qu'engendre la maladie, les aspects interculturels dans la relation avec le patient, les rites autour de la mort, le monde du travail, l'interdisciplinarité et la confrontation avec les autres professionnels...



ANWKA GIL

Comment avez-vous pu concilier vie familiale et vie professionnelle?

J'ai pu travailler dans une/des institutions avec un pourcentage de travail très variable allant de 100% à 20% en fonction de l'évolution de ma vie familiale. Il est vrai qu'il existe sans doute dans les professions de la santé, de par la nature même du métier et de par l'existence de besoins très variés, de grandes possibilités de recourir au temps partiel et de moduler son parcours. Ce qui permet de ne pas abandonner une activité, rester en relation avec le milieu professionnel tout en ne renonçant pas à une vie personnelle.

Que pourrait-on dire à celles et ceux, jeunes ou moins jeunes, qui voudraient choisir les métiers de la santé?

Se former dans le secteur de la santé c'est ouvrir la porte à un large éventail de métiers différents, «se donner le privilège du choix». Il faut que les personnes intéressées sachent que ce sont des professions où la mobilité et la flexibilité sont importantes, des métiers exigeants mais passionnants, avec des formations et des titres eurocompatibles.

Propos recueillis par A.B.



L'Etat de Vaud et la gabelle: une exception

Au lieu de la gabelle, l'Etat de Vaud prélève la régale, soit une taxe sur le sel. Particularité étymologique vaudoise qui n'enlève en rien le sel de la chose puisque la Suisse est l'un des derniers si ce n'est le dernier pays européen qui engrange encore une telle taxe.

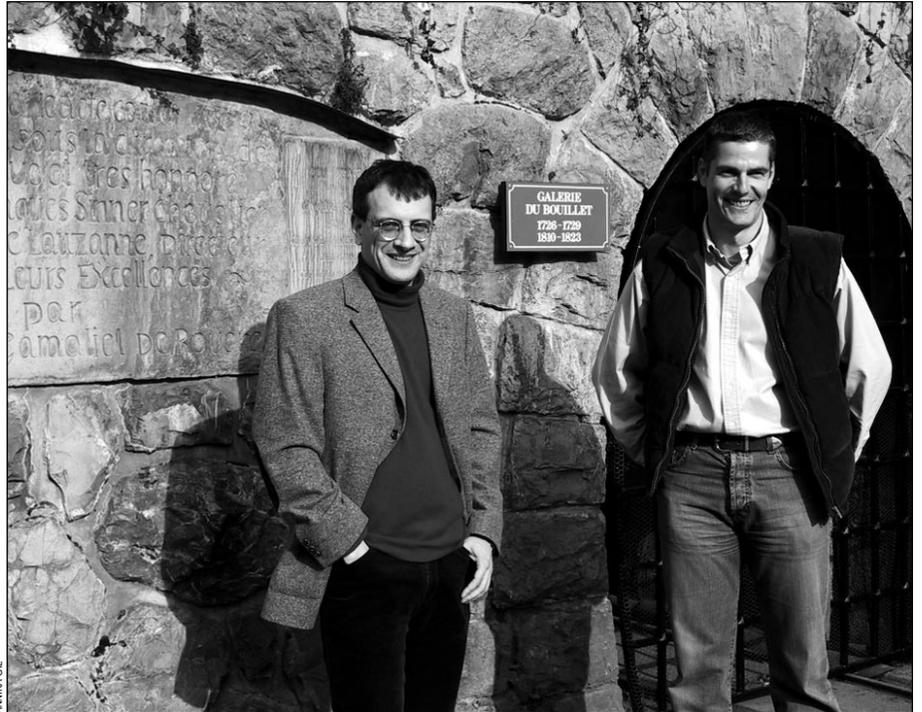
Encore tout récemment, tous les médias suisses répercutaient un constat alarmant: nous mangeons beaucoup trop de sel, ce qui est mauvais pour nos artères. Si ce sel est le plus souvent caché – déjà incorporé dans des aliments et autres spécialités industrielles afin d'en rehausser la saveur – nous agissons aussi trop la salière dans nos cuisines. Question de goût et de prix. Un kilo de sel ne coûte qu'un peu plus d'un franc. Condiment précieux et cher de l'Antiquité jusqu'à la fin du XIX^e siècle, il était même utilisé comme mode de paiement par les Romains. D'ailleurs, le terme salaire trouve son origine dans le mot sel. Pas étonnant dès lors que rois et gouvernements, toujours à la recherche de nouveaux revenus, aient taxé une denrée aussi convoitée que vitale: la gabelle et ses fameux

gabelous, percevant la taxe et traquant les fraudeurs, ont marqué le quotidien de générations d'Européens et de Vaudois pour qui la ponction avait pris le nom de régale.

La régale: un anachronisme?

Découvertes au XV^e siècle, les sources sa-

lées de Bex ont été exploitées avec plus ou moins de réussite depuis lors. Elles étaient sur le point d'être fermées par les Bernois, faute de rentabilité suffisante (la faute à des techniques d'extraction trop gourmandes et aléatoires ainsi qu'à des connaissances géologiques lacunaires) lorsqu'éclate la



Bruno Kemm, directeur général de la Saline de Bex et Philippe Benoît, directeur du site touristique des Mines de sel de Bex, devant l'entrée de la galerie du Bouillet (accès à la mine) flanquée d'une plaque classée aux monuments historiques et apposée par Berne en 1726.

Salage des routes: «une nouveauté» menacée de pénurie

La saline de Bex produit annuellement 30'000 tonnes de sel dont les deux-tiers sont utilisés au traitement des routes en hiver. Une production de sel à dégel qui assure plus de la moitié de son chiffre d'affaire. Si aujourd'hui, les conducteurs, toujours plus nombreux et plus exigeants, sont habitués à disposer d'un parc routier aussi dense que bien entretenu, le temps n'est pas si lointain où hiver rimait avec routes verglacées et enneigées.

Plus de voitures, plus de routes, plus d'exigence, plus de sel

Ainsi que le raconte le rapport annuel de la Saline de Bex (exercice 2003), ce n'est qu'à partir de 1960, que la production et la livraison de sel à dégel à l'intention des voiries prennent leur essor. Oh juste 2 ou 3 tonnes au début des années soixante avant d'atteindre un pic de 10'000 tonnes en 1970 (contre

27'000 tonnes lors de l'année record 1999). Une succession d'hivers «pourris» font chuter la production de sel à dégel qui repart de plus belle dès 1975 avec le retour de «vrais» hivers et l'ouverture successive des tronçons autoroutiers Lausanne-Rennaz et Rennaz St-Maurice. Les frasques de la météo, alliées à la densité des chaussées à entretenir et au parc automobile en pleine croissance (75'215 véhicules en 1961 dans le canton de Vaud, 409'592 en 2003) donnent autant de sueurs froides que de raisons de sourire à la direction de la saline: de décembre à février, entre pointes et creux, aussi soudains qu'impérieux, la saline doit pouvoir fournir rapidement, ce qui implique la gestion d'un stock important constitué dès le printemps.

«La capacité de production de la saline étant limitée, si la demande enfle excessivement, ce qui arrive le plus fréquemment à la

fin des hivers, la pénurie guette», explique Bruno Kemm qui cite à titre d'exemple l'hiver 1998-99 qui a vu l'Europe souffrir d'une telle pénurie, obligeant même l'Allemagne à importer du sel de Sicile! Plus récemment encore, la pénurie a menacé en janvier 2003, lorsque un froid sibérien s'est brusquement abattu sur toute l'Europe. Ce n'est pas tant la neige qui pose problème que le gel et son cortège de plaques de verglas.

Le salage demeure le moyen le plus économique et le plus rapide pour le traitement des chaussées – épandre et ramasser le gravillon prend beaucoup plus de temps et nécessite plus de moyens – et ne présente pas de risques notables pour l'environnement. Dire qu'il y a peu encore, on appelait le sel l'or blanc et qu'aujourd'hui on le jette à terre. Ah mais le temps c'est de l'argent!

– AG

européenne

révolution vaudoise en 1798. Le tout jeune canton a un urgent besoin de liquidités et riche de l'une des deux seules mines de sel de Suisse (la deuxième mine se trouve à Schweizerhalle), décide de poursuivre leur exploitation afin de continuer à percevoir la régale. Et continue encore aujourd'hui, bien qu'il ne soit plus propriétaire, directement ou indirectement, qu'à un peu plus de 50% de la Société. Bien sûr la note n'est pas très salée puisqu'en 2003 l'Etat n'a perçu que 57'600 francs de redevances régaliennes, soit une taxe de 60 centimes par kilo de sel alimentaire. Le montant en était un peu plus conséquent lorsque l'Etat percevait encore un droit sur le sel non-alimentaire, la production principale de la saline de Bex (voir encadré p.12). Mais il était tout de même étrange de voir l'Etat payer d'une main la régale et de l'autre main encaisser cette même regale du fait de sa qualité de plus gros acheteur de sel à dégeler qu'il épand sur ses routes et trottoirs. Elle a par conséquent été supprimée en 1990.

«Les enjeux financiers ne valent pratiquement pas le coup qu'on s'intéresse à ce monopole d'Etat et qu'on remette en question la régale d'où le statu quo qui prévaut pour l'instant en Suisse», conclut Bruno Kemm, directeur général de la Saline de Bex.

L'exception européenne

Cependant, partout ailleurs en Europe de l'ouest, le marché du sel se libéralise. Le monopole est même déjà tombé en France en 1940 alors qu'en l'Italie le marché est en voie de libéralisation. Restent les pays de l'est et la Turquie qui connaissent encore une telle situation de monopole. Il est vrai, qu'avec un budget de quelque 10 francs par

an consacré au sel, les Suisses ne sont pas très motivés à se lancer dans une fronde anti-régale. «Mais cela ne veut pas dire qu'un jour, au cours de négociations, le droit de régale passe finalement à la trappe», glisse malicieusement Bruno Kemm.

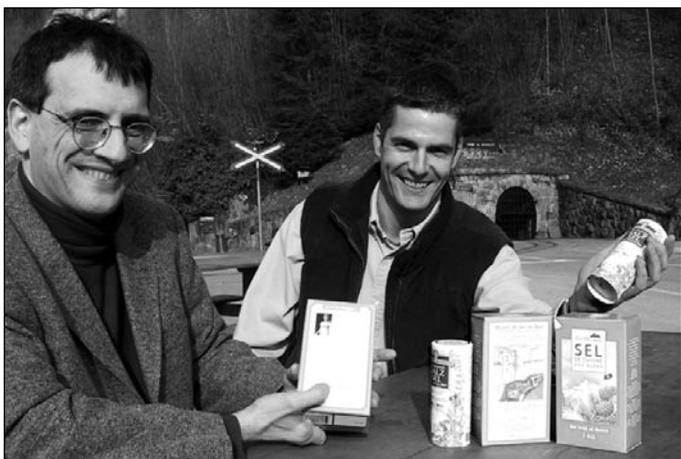
Revitaliser le lien avec le sel de Bex

Monopole ou pas, Philippe Benoît, directeur du site touristique des mines de Bex, et Bruno Kemm ont le souci de maintenir la société dans une logique libérale d'autant plus que l'on trouve actuellement en magasin des sel étrangers (marins, fleurs de sel,...). «Les clients doivent continuer à acheter du sel de Bex parce qu'ils sont convaincus par sa qualité», affirment-ils. Et pour réaffirmer cet attachement gustatif, les paquets de sels ont été relookés et toute une gamme de condiments contenant du sel ont été créés. «Le but est de raviver le lien culturel et historique des clients avec le sel vaudois en leur racontant son histoire au dos des paquets».

Si la vente de sel, alimentaire, industriel et «routier», ainsi que la vente d'électricité, représentent des activités bénéficiaires pour la société de la Saline de Bex, le secteur touristique a encore besoin du soutien financier des deux premiers. Bien qu'en pleine saison le site accueille quelque 800 visiteurs par jour, un chiffre en constante augmentation (+ 2,4% en 2003), il est difficile de faire beaucoup plus vu la capacité limitée de l'accueil: les visiteurs sont promenés dans la mine pendant plus d'une heure en train et accompagnés d'un guide. En pleine saison, il faut faire la queue si l'on n'a pas pris la peine de réserver tandis qu'en semaine par une tiède journée d'avril, j'ai eu la chance de bénéficier d'une visite en petit comité, avec un guide aussi attentif que disert.

Annika Gil

Mines de sel de Bex, 024 463 03 30 ou www.mines.ch. Ouvertes tous les jours d'avril à octobre, départ du petit train: 9h45, 11h15, 14h15 et 15h45 (réservation souhaitable, par tél. et prochainement par internet). Possibilité de se balader dans la mine sans guide, à son rythme, avec l'aide d'un fascicule. La Taverne du Dessaloir, récemment aménagée à l'occasion du 20^e anniversaire du site tel qu'il se présente, accueille les apéritifs et soupers dans un cadre spectaculaire, au cœur de la mine. Aire de pique-nique et possibilités de balades aux alentours de la mine.



«Le sel de l'histoire», une gamme de produits à base de sel récemment déclinée par la saline de Bex. Relookés, les paquets de sel racontent l'histoire du site à travers les témoignages de visiteurs célèbres, Alexandre Dumas et l'impératrice Marie-Louise, et de mineurs du XVIII^e siècle. Afin de favoriser un sentiment d'attachement culturel à la production bellerine.

Avant-projet en consultation

Une loi pour régler les participations de l'Etat

La société de la Saline de Bex est l'une des 88 entreprises dans lesquelles l'Etat de Vaud détient des actions ou des parts sociales. L'ensemble de ces participations représente une valeur au bilan de 2,1 milliards de francs. L'essentiel de ce patrimoine est concentré dans la BCV (68% du capital actions + capital participations) et le groupe CVE/Romande énergie (39% du capital actions).

Le brutal ralentissement économique de l'année 2001, puis le besoin massif de provisions de la BCV ont mis en évidence les risques courus par l'Etat sur certains de ses engagements. La Commission des finances du Parlement et le CCF ont relevé l'absence de législation en la matière. La nouvelle Constitution vaudoise renferme les premières dispositions relatives à la participation de l'Etat et des communes dans les personnes morales. Le Conseil d'Etat a, de son côté, introduit en mai 2003 un système de suivi comptable et financier des participations du Canton.

Un avant-projet de loi sur les participations de l'Etat dans des entreprises publiques et privées est actuellement en consultation publique. Cet avant-projet tend à une meilleure définition de la stratégie de l'Etat face à ses participations. Il vise trois objectifs principaux:

- **Positionnement de l'Etat actionnaire:** l'Etat détermine précisément le but qu'il veut atteindre avec chacune de ses participations. Il actualise régulièrement ses objectifs qu'il communique à ses représentants et aux sociétés concernées.
- **Renforcement du suivi et du contrôle:** l'Etat consolide ses liens avec les entreprises auxquelles il participe. Ses représentants dans les conseils d'administration sont choisis selon des critères établis par la loi.
- **Répartition des compétences institutionnelles:** selon la Constitution, le Grand Conseil décide de la participation de l'Etat aux personnes morales. L'avant-projet propose de déléguer au Conseil d'Etat cette compétence lorsque les enjeux financiers ou stratégiques sont limités. Cette modification constitutionnelle impliquerait un référendum populaire.

L'avant-projet de loi est porté à la consultation de l'ensemble des milieux intéressés jusqu'au 23 juin. Le Conseil d'Etat présentera son projet définitif en septembre.

Le texte de l'avant-projet est disponible sur www.vaud.ch

L'annuaire téléphonique online (ATEV) remplace «le classeur»

L'annuaire téléphonique de l'Etat de Vaud dans sa version papier a été supprimé; avantageusement remplacé depuis le début de l'année par un annuaire électronique.

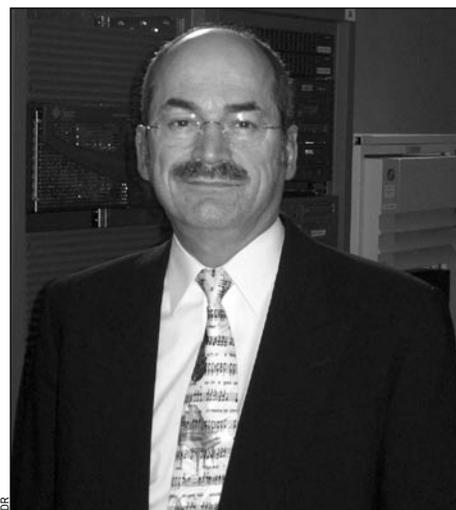
Le nouvel annuaire téléphonique interne de l'Etat de Vaud (ATEV) est accessible aux collaborateurs de l'Administration vaudoise depuis le mois de janvier sur intranet. La version papier, sous forme de classeur noir et blanc, a donc définitivement été oubliée pour faire place à cet annuaire online, fréquemment mis à jour et nettement moins coûteux que sa version papier.

L'idée d'un annuaire téléphonique online est née suite au mécontentement légitime de nombreux utilisateurs, comme l'explique André Bourget, chef du centre cantonal des télécommunications (CCT): «l'annuaire téléphonique sous forme de classeur imprimé n'était finalement plus un service intéressant pour les collaborateurs puisque sa mise à jour annuelle ne permettait pas de faire face aux nombreuses mutations du personnel». Pour être plus proche des besoins des utilisateurs, le CCT a donc mis en place un annuaire plus dynamique: «gérant plus de 10 000 entrées, l'ATEV est plus qu'un simple annuaire. En plus d'être constamment mis à jour, il permet aussi de comprendre l'organisation fonctionnelle de l'Etat puisque l'on peut y trouver la place hiérarchique de chaque collaborateur».

Mais pour bénéficier d'un annuaire online performant, chaque collaborateur est responsable d'informer le CCT de toutes

modifications relatives à sa place de travail (changements de nom, de place de travail, de téléphone...), par l'intermédiaire de son chef d'unité: «si les collaborateurs ne nous informent pas des changements, nous ne pouvons pas tenir à jour l'annuaire. Nous avons les moyens techniques de faire les modifications nécessaires dans les 24h, contrairement à avant où l'attente était parfois de plus d'une année! Il serait dommage de ne pas profiter de cet avantage simplement par un manque de communication entre nous et les usagers».

Actuellement, ce projet de longue haleine continue à se développer puisque le CCT est en train de mettre en place, pour la fin de cette année, un accès plus large à l'ATEV, par le biais d'autres intranets et d'internet: «pour des raisons évidentes de protection des données, rassure André Bourget, les informations disponibles pour le grand public seront adaptées et «allégées». Dans le



André Bourget, chef du centre cantonal des télécommunications (CCT).

courant de l'été, les chefs de services seront consultés sur ce domaine sensible».

Adrienne Prudente

Comment utiliser et accéder à l'ATEV?

- Avoir une machine connectée au réseau de l'Etat de Vaud et correctement paramétrée.
- Ouvrir son navigateur web et taper l'adresse suivante: <http://atev>.
- Interroger cet annuaire virtuel de différentes manières, en entrant soit: le nom, le prénom, le téléphone, le service, l'entité ou une abréviation propre à l'Etat de Vaud. Possibilité éga-

lement de trouver les coordonnées d'un collaborateur en n'écrivant que les premières lettres de son nom. Outil toujours pratique lorsque l'on ne connaît pas l'orthographe exacte et complète d'un nom...

IMPORTANT!

Lors de changements personnels (place de travail, adresse email, téléphone, adresse...) ou en cas

d'erreurs trouvées dans l'ATEV, transmettre les corrections à votre chef d'unité qui les communiquera au centre cantonal des télécommunications à l'adresse suivante: telecom@cct.vd.ch.

Bon à savoir! Pour ceux qui n'auraient pas constamment un écran sous le nez, possibilité d'imprimer les listes de noms et de téléphones utiles grâce à la touche «imprimer».

Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité (BRM) et bourse du travail

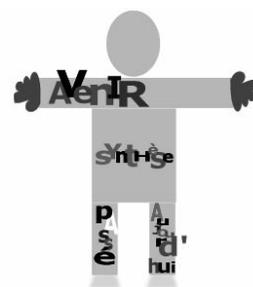
Les offres d'emploi internes à l'Etat de Vaud ne paraissent plus dans *La Gazette* depuis sa mensualisation (voir *La Gazette* n°154, du 5 mai 2004). Elles sont intégralement publiées dans la *Feuille des Avis officiels (FAO)* qui paraît deux fois par semaine ainsi que sur le site internet de l'Etat de Vaud, www.vaud.ch, *Bourse de l'emploi*. Toutefois, les responsables départementaux des ressources humaines (RH)

ont la possibilité d'adresser des demandes de publication d'offres d'emploi à *La Gazette* lorsque la recherche d'un candidat au sein de l'administration offre d'intéressantes perspectives.

Les personnes souhaitant repourvoir un poste d'abord en interne en utilisant *La Gazette* doivent s'adresser au responsable RH de leur département qui fera suivre leur demande si l'opportunité s'en vérifie..

Destination: changement?

Service du personnel de l'Etat de Vaud



Profilo,

l'outil qui vous permet d'autoévaluer votre potentiel et vos motivations
<http://spev.etat-de-vaud.ch>

Service du personnel de l'Etat de Vaud, Rue Caroline 4, 1014 Lausanne. Tél.: 021 316 29 20, fax: 021/316 29 23. Heures d'ouverture: 8h-12h et 13h30-17h (vendredi: 16h30).

La classification des fonctions (DECFO) en pré-consultation

Grille des fonctions (Exemple fictif)

Branche	Fonction	Code	Niveau															
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	...
}	4111	Assistant-e technique	01 - 03	■	■	■												
	4112	Travaux techniques	03 - 05				■	■	■									
	4113	Technicien-ne	05 - 07				■	■	■	■	■							
	4114	Technicien-ne spécialisé-e	07 - 10									■	■	■	■			
	4121	Conduite d'unité technique	04 - 06				■	■	■									
	4122	Conduite de secteur technique	06 - 09							■	■	■	■					
	4123	Conduite de domaine technique	09 - 12									■	■	■	■			

Le programme de Description des emplois et de classification des fonctions (DECFO) prépare sa phase ultime. Après des études techniques approfondies, les responsables du projet sont en mesure de livrer une ébauche de la future grille des fonctions au sein de l'administration vaudoise. D'ici à la fin septembre 2004, ils mettent ces résultats en pré-consultation auprès des chefs de service et responsables des ressources humaines. Il importe en effet d'améliorer et de compléter la version actuelle par secteur, avant d'en vérifier cet automne la cohérence globale. Comme annoncé, le Conseil d'Etat ouvrira à fin 2004 ou début 2005 des négociations avec les associations du personnel, qui porteront sur les éléments de classification des fonctions et intégreront la nouvelle politique salariale de l'Etat.

Cartographie des emplois

A ce jour, plus de 200 métiers ont été décrits, ce qui recouvre environ 80% des pos-

tes de travail de l'administration cantonale, hormis les Hospices cantonaux. Le répertoire des métiers et les fiches-emploi qui en résultent peuvent être consultés sur la base Lotus Notes, par simple demande auprès de: info.decfo@vd.ch. Ces données, alliées aux travaux de notation des groupes d'étude, ont permis d'élaborer une classification générale par branche d'activités et niveau des fonctions. C'est ce projet de grille qui est mis aujourd'hui en pré-consultation.

Projet de grille des fonctions

D'ici à la fin septembre, l'équipe DECFO consulte séparément les services, pour les métiers qu'ils représentent spécifiquement. Lorsque plusieurs services sont touchés par la branche d'activités étudiée, les responsables associent le collège des secrétaires généraux à la consultation des chefs de service et des responsables RH concernés. L'automne verra ensuite l'ensemble des chefs de services, les départements et enfin le Conseil d'Etat se prononcer sur la

cohérence globale de la nouvelle grille des fonctions. Celle-ci intégrera ultérieurement les métiers de la santé, dont les études ont démarré au début de l'année dans le cadre du programme parallèle DECFO Santé.

Objectif strictement technique

L'actuel dispositif de pré-consultation vise à recueillir un maximum d'informations et d'avis sur les choix méthodologiques (terminologie utilisée, découpage en groupes d'activités, nombre des niveaux pour une chaîne de fonctions), et les résultats techniques obtenus jusqu'ici (niveaux comparatifs des fonctions, voir schéma ci-dessus). Compte tenu de leurs caractères technique et partiel, les travaux resteront confidentiels tout au long de ces étapes. En outre, il n'est nullement question d'établir de lien à ce stade entre la grille des fonctions et la future échelle salariale, dont la négociation débutera à la fin de l'année ou au début de la prochaine entre le Conseil d'Etat et l'ensemble des partenaires sociaux.



MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Toucher rondement.
2. Se mesure au théodolite.
3. Précède le Trend. Peut être déplacé.
4. On ne la voit pas depuis douze ans. Réponse claire.

Solution du mots croisés n°154

1	C	H	A	L	O	U	P	E	S
2	H	A	S	E			E	P	O
3	A	S		N	P		U	R	U
4	M	A	R	T	H	A	L	E	R
5	B	R	A	I	R	E		N	N
6	A	D	U	L	A		A	D	O
7	R	E		L	S		S		I
8	D	U	A	L	E	S		U	S
9	E	X	C	E	S	S	I	V	E

5. Les notes ne sont pas sa tasse de thé. Ils ne pensent pas comme nous.
6. On le perd quand c'est trop compliqué. Groupe terroriste transalpin.
7. Prénom à l'américaine. Pronom. Conjonction.
8. ONG sise à Gland.
9. Commune du Gros-de-Vaud.

Verticalement

1. Les partis s'en réclament
2. Fut membre du collège.
3. Connu pour ses débordements.
4. Proche entourage du chef. Chacun l'est, ou croit l'être.
5. Menacée par le réchauffement climatique.
6. Retire. Dans prédiction.
7. Ne veut pas être pris pour lui-même. Non plus.

8. Un champion l'est quand il gagne.
9. Pas si importants que ça. Avec ou sans sucre?

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1		■							
2							■		
3				■					
4						■			
5					■				
6							■		■
7								■	
8	■							■	
9									



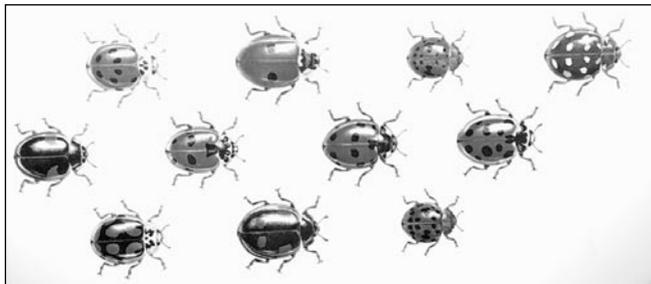


Dictons et météo: un drôle de duo

La rainette, du haut de son échelle annonce la pluie, accroupie dans son bocal le soleil. Un oignon habillé de quatre pelures annonce de grandes froidures. Une exposition ludique, fouillée et joyeuse décortique dictons et méthodes de prévision climatique imaginés par les hommes pour deviner la météo et lire l'avenir.



Horloge imaginée au 19^e siècle qui devait permettre de connaître l'heure selon le chant des oiseaux: ainsi le pinson lance ses vrilles entre 14h et 14h30, suivi par la fauvette à tête noire, puis la caille,...



La bête à bon Dieu dont les enfants comptent les points pour connaître l'âge. Plus prosaïquement, le nombre de points varie d'une espèce à l'autre. A 2, 7, 13, 22 ou 24 points, les coccinelles sont toutes des messagers du bonheur: ne dit-on pas que le vœu que l'on prononce au moment où une coccinelle s'envole de notre main sera exaucé?

Même si prévoir le temps qu'il fera le lendemain se révèle toujours être un exercice aléatoire sous nos latitudes, hydromètres, thermomètres, baromètres et autres satellites, donnent néanmoins un verni scientifique à la chose et assurent aux prévisions météorologiques une certaine précision à court terme.

Pluie ou soleil? Neige ou bruine? Lorsque l'on organise un pique-nique, une balade en raquettes ou une manifestation en plein air, l'envie de pouvoir maîtriser l'élément aussi capricieux qu'essentiel qu'est la météo taraude les esprits, même les plus optimistes. Imaginez ces mêmes interrogations vécues par nos ancêtres qui eux, agriculteurs, viticulteurs ou maraîchers, calquaient leur mode de production et leur survie sur les cycles plus ou moins réguliers de Dame nature. Dépourvus des moyens techniques précités, ils n'avaient que l'observation des comportements des animaux ou des plantes pour tenter de deviner la météo à court ou à long terme. Avec plus ou moins de réussite. La ribambelle de dictons liés au climat et encore aujourd'hui prisés évoque cet impératif.

Le carnet d'observation

Lorsque le chat se passe la patte derrière l'oreille, la pluie n'est pas loin. Ah bon! Et si l'on vérifiait cela. Outre le chat et sa toilette, les exploits de la taupe et de ses

monticules nés sous la pluie, l'activité musicale des grillons par temps chaud ou le vol en rase-mottes des hirondelles par temps d'orage, un chouette carnet (5 francs) propose aux enfants de vérifier tout cela. Tel des explorateurs, ils pourront y noter leurs remarques, différencier les animaux et les plantes, acteurs de nombreux dictons, et constater la véracité de ces derniers. Ludique et rafraîchissante, l'exposition invite d'ailleurs souvent les plus petits à participer activement, soit par le jeu ou des manipulations soit par l'observation grâce par exemple aux escargots ou grillons vivants mis en situation dans de petits vivariums.

Annika Gil

«Vol d'hirondelles et pelures d'oignons», une exposition itinérante des musées cantonaux de botanique et de zoologie. **Lausanne:** Palais de Rumine, pl. de la Riponne, du 14 mai au 27 juin. Lundi-vendredi: 7h-22h; samedi-dimanche: 10h-17h. Entrée libre. **Le Sentier:** centre culturel L'Essor, du 2 juillet au 29 juillet. Mardi-dimanche: 14h-18h. Entrée libre. **Signy:** centre commercial, rue des Fléchères, du 2 au 14 août. Entrée libre. **Bex:** Mines de sel, du 19 août au 26 septembre. Tous les jours, visites (petit train) à 9h45, 11h15, 14h15 et 15h45. Entrée payante aux mines. **Payerne:** Musée de l'Abbatiale, du 1^{er} octobre au 12 décembre. Mardi-dimanche: 10h-12h et 14h-17h. Entrée payante au Musée.

Expositions

Cabinet cantonal des Estampes, Vevey. Giacometti, *Paris sans fin*. A la découverte des 150 lithographies du livre posthume d'Alberto Giacometti: *Paris sans fin*. Jusqu'au 13 juin.

La gravure, c'est quoi? Histoire et technique de l'estampe. Des chefs d'œuvres des collections du Cabinet (Daumier, Dürer, Goya, Lorrain, Manet, Redon, Picasso, Rembrandt ou Warhol), un portfolio aussi riche que didactique, un site consacré aux estampes (www.estampes.ch), des visites d'ateliers les 9 et 15 juin (inscription au 021 921 34 01), bref tous les ingrédients pour sympathiser avec un art encore souvent jugé élitiste. **Visite guidée:** mardi 29 juin, à 18h30. Jusqu'au 22 août.

CHUV, hall principal, Lausanne. *Peintures et collages de Dan Scher.* Première exposition en Suisse romande d'un artiste américain vivant dans le canton de Vaud depuis 2003. Jusqu'au 24 juin.

Espace Arlaud, Lausanne. *Aventicum, ville en vues.* Entre grandeur passée, oubli et renaissance, la longue histoire d'Avenches, capitale de l'Helvétie romaine. Mercredi-vendredi: 12h-18h (17h sam.-dim.) Prolongée jusqu'au 24 août.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. *Albert Oehlen. Peintures 1980-2004. Autoportait à 50 millions de fois la vitesse de la lumière.* Une exposition qui rassemble quelque 70 toiles de grand format des années 80 du peintre allemand Oehlen. Du 18 juin au 5 septembre.

Musée et site romain d'Avenches. *Tabula rasa. Les Helvètes et l'artisanat du bois.* Les objets en bois passent rarement les siècles, c'est pourquoi les très nombreux objets gallo-romains (peignes, corbeilles, meubles, tonneaux,...) découverts dans deux sites suisses constituent découvertes d'autant plus remarquables. Mardi-dimanche: 10h-12h et 13h-17h. Jusqu'au 26 septembre.

Conférences

«Bilan des fouilles archéologiques préventives de 2003/2004», par Jacques Morel, archéologue responsable des fouilles. Dans le cadre des *Apéritifs du Musée romain d'Avenches*, samedi 12 juin, à 11h. Entrée libre, apéritif offert.

Musique

Jean-Sébastien Bach: «Erwünschtes Freudenlicht», avec le chœur Nuances sous la direction de C. Martin-Fiaux, dans le cadre de *Cantate et Parole*. Dimanche 13 juin, à 18h, Eglise de Villamont, Lausanne.

